



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31/08/2022 à 18H30

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 05

NOMBRE DE PROCURATIONS : 04

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE : Mercredi 24 Août 2022

L’an deux mille vingt-deux et le trente un Août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Poulx, régulièrement convoqué s’est réuni, en nombre prescrit par la loi dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrice QUITTARD, Maire.

Présents outre Monsieur le Maire : COMPEYRON Sylvie, BRAGUIER Angélique, SAUGUES Joël, MALLIER Ève, GUIHERMET Christian, STRUBEL Denise, VAN TIEGHEM Philippe, STRUBEL Armand, MEINEL Sylvie, FERRER Jean-René, DARY Jean-Luc, LAUTIER Lisbeth, JOUBINAUX Laurent, BALAGUET Aline, ROMERO Alain, VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, DONATINI Marjorie, LEFORT Éric.

Procurations : GALLOIS Nho à MEINEL Sylvie, BUISSON Frédéric à Patrice QUITTARD, POUSSIN Christian à DARY Jean-Luc, AUDIBERT Valérie à COMPEYRON Sylvie,
Secrétaire de séance : Alain ROMERO

Le secrétaire de séance donne lecture des décisions prises par le Maire entre le 1^{er} juillet et le 31 Août 2022.

N° décision	Thématique	Objet	Publication
2022/017/DIV	Marchés publics	Prorogation du délai pour le marché de fournitures de repas en liaison froide	01/07/2022
2022/018/DIV	Finances	Demande de subvention auprès de la région occitanie relative au bourg centre occitanie	27/07/2022

Monsieur le Maire soumet au vote l’approbation du PV du 4 Juillet 2022 qui est adopté à l’unanimité.



NOTE DE SYNTHÈSE N°1

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Il s'agit d'actualiser les tarifs communaux pour l'ensemble des services concernés. Cette actualisation intervient après une étude comparative avec des communes de Nîmes métropole de taille identique (Caveirac, Redessan, Bouillargues).

Ainsi, les tarifs s'appliqueront dès que la présente décision sera devenue exécutoire :

➤ **Cimetière**

Désignation	50 ans	Perpétuelle
Concession terre 1/2 pers/3,60 m ²	400,00 €	800,00 €
Caveau 1/2 places/4,50 m ²	900,00 €	1 300,00 €
Caveau 3/4 places/6,30 m ²	1 300,00 €	1 700,00 €
Caveau 5/6 places/8,10 m ²	1 600,00 €	2 000,00 €
Columbarium	850,00 €	1 250,00 €

➤ **Restaurant scolaire (par repas)**

Désignation	Montant
Repas 1 enfant	4,00 €
Repas 2 enfants et +	3,70 €
Adultes	4,00 €
Enfants hors commune	7,50 €

➤ **Etudes surveillées (taux horaire)**

Désignation	Montant
Heure étude	1,00 €

➤ **Occupation domaine public
Marché (au mètre linéaire)**

Désignation	Montant
Marché	1,50 €
Marché (avec branchement électrique)	2,00 €
Marché Noël	5,00 €



Cirque (par jour de représentation)

Désignation	Montant
Cirque	60,00 €

Fête votive (forfait fête)

Désignation	Montant
Manège enfant	100,00 €
Manège adulte	180,00 €
Stand alimentaire	120,00 €

Caution

Désignation	Montant
Caution coffret électrique	400,00 €
Caution câble électrique	750,00 €

➤ Location salles communales/divers

Particuliers

Désignation	Montant
Salle Eouze	400,00 €
Salle Capitelle	500,00 €
Location cuisine	150,00 €

Associations

Désignation	Montant
Salle Eouze + Capitelle	150,00 €
Salle Eouze	90,00 €
Salle Capitelle	120,00 €
Location cuisine	90,00 €

Locations diverses

Désignation	Montant
1 table + 2 bancs	10,00 €

Cautions

Désignation	Montant
Caution générale	800,00 €
Caution nettoyage	300,00 €
Caution sono (associations)	2 000,00 €
Caution télécommande climatisation	150,00 €
Caution badge	100,00 €
Caution tente	500,00 €
Caution table	200,00 €
Caution banc	70,00 €



Boulier et cartons lotos	50,00 €
--------------------------	---------

➤ **Photocopies service administratif**

Désignation	Montant
A4 N/B	0,25 €
A3 N/B	0,50 €

➤ **Espace tiers lieu (pré-paiement)**

Droit d'entrée (1 seule fois)

Désignation	Montant
Adhésion	50,00 €

Formule nomade (espace partagé)

Désignation	Montant
Demi-journée (8h00-13h00/14h00-19h00)	5,00 €
Semaine	40,00 €

Formule privative (bureau)

Désignation	Montant
Demi-journée (8h00-13h00/14h00-19h00)	30,00 €
Semaine	240,00 €

Salle réunion

Désignation	Montant
Demi-journée (8h00-13h00/14h00-19h00)	50,00 €
Semaine	400,00 €

Photocopie* (unité recto, papier non fourni)

Désignation	Montant
A4 N/B	0.25 €
A3 N/B	0.50 €
A4 couleur	0.75 €
A3 couleur	1.50 €



**Caution badges (contrôle accès,
photocopieurs...)**

Désignation	Montant
Caution générale	20,00 €

*Minimum crédité de 20€, sans limites de temps.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 24 Août 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'actualisation des tarifs communaux,
- **DE RAPPORTER** la délibération 2022/07/04/04 du conseil municipal de Poulx,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris les créations/modifications de régie.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



NOTE DE SYNTHÈSE N°2

OBJET : CESSIION GRATUITE À LA COMMUNE DE LA PARCELLE AT322

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

Dans une correspondance notifiée à la commune le 18 juillet dernier, Monsieur et Madame CARAMANIS propose à la commune la cession gratuite de la parcelle AT322, d'une contenance de 4m2 et qui comporte sur son emprise un hydrant.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 24 Août 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la cession gratuite à la commune de la parcelle AT322,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris l'acte notarié.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



NOTE DE SYNTHÈSE N°3

OBJET : MODIFICATION STATUTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GENDARMERIE DE MARGUERITTES

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Dans une correspondance notifiée à la commune en Avril dernier, Bernard CHANTRIER, Président du syndicat intercommunal de la gendarmerie de Marguerittes invite la collectivité à s'exprimer sur la modification des statuts par le conseil syndical.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2022/03/01 du syndicat intercommunal de la gendarmerie de Marguerittes,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 24 Août 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du syndicat intercommunal de la gendarmerie de Marguerittes.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.



NOTE DE SYNTHÈSE N°4

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BP 2022 COMMUNE M14

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en fonctionnement sur un montant de **0€**, avec pour particularités :

- ✓ Ajustement sur des charges à caractère général ;
- ✓ Actualisation de dégel du point d'indice et de l'augmentation du coût de l'assurance statutaire ;
- ✓ Ajustement des pénalités relatives au non-respect de la loi SRU ;
- ✓ Augmentation du coût d'adhésion à des organismes extérieurs ;
- ✓ Diminution de l'enveloppe dédiée à la voirie, qui sera compensée par un versement d'un montant identique en investissement.

Chapitre	Nom	Article	Nom2	Montant
011	Charges à caractère Général	60611	Eau et assainissement	10 000,00 €
		60633	Fournitures de voirie	10 000,00 €
		6135	Locations immobilières	3 500,00 €
		615231	Voiries	-160 000,00 €
		61558	Autres biens mobiliers	10 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6331	Versement mobilité	350,00 €
		6332	Cotisations versées au FNAL	20,00 €
		6336	Cotisations CNFPT & CDG	330,00 €
		64111	Rémunération principale	17 000,00 €



		64112	NBI, supplément familial, indemnité résidence	150,00 €
		64114	Personnel titulaire- indemnité inflation	3 500,00 €
		64131	Rémunérations	1 500,00 €
		64134	Personnel non titulaire- indemnité inflation	500,00 €
		64164	Emploi d'insertion- indemnité inflation	100,00 €
		64168	Autres emplois d'insertion	11 000,00 €
		6451	Cotisations URSSAF	3 000,00 €
		6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 500,00 €
		6454	Cotisationsn aux ASSEDIS	100,00 €
		6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 000,00 €
014	Atténuations de produits	739115	Reversement article 55 loi SRU	25 500,00 €
065	Autres charges de gestion courantes	6531	Indemnités	3 000,00 €
		6533	Cotisations de retraite	500,00 €
		65548	Autres contributions	12 000,00 €



022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	6 450,00 €
TOTAL				0,00 €

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en investissement sur un montant de **0€**, avec pour particularités :

- ✓ Remboursement du prêt relais auprès de la caisse d'Épargne suite à l'arrêt du projet de la salle socio culturelle ;
- ✓ Acquisition d'un bien par voie de préemption afin de créer un espace social et culturel et de débiter les premières études ;
- ✓ Augmentation de l'opération voirie pour un montant de 160 000€, identique à la diminution de la section fonctionnement.

Opération	Nom	CHAP	Nom2	Art	Nom3	Montant
	Opération financière	16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	475 000,00 €
100	Voirie	21	Immobilisations corporelles	21578	Autre matériel et outillage de voirie	160 000,00 €
1300	Crèche	23	Immobilisations en cours	2313	Constructions	8 500,00 €
1900	Mairie	21	Immobilisations corporelles	21311	Hôtel de ville	4 500,00 €
2100	Salle socio culturelle	23	Immobilisations en cours	238	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations	-1 000 000,00 €
2800	Local polyvalent	23	Immobilisations en cours	2315	Installations, matériels et outillages techniques	15 000,00 €
3000	Espace culturel et social	21	Immobilisations corporelles	2115	Terrains bâtis	320 000,00 €
	Opération financière	020	Dépenses Imprévues	020	Dépenses Imprévues	17 000,00 €
TOTAL						0,00 €



PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°2022/04/14/04 du 14 Avril 2022 adoptant le budget primitif de la commune,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 24 Août 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2022 de la commune de Poulx,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur VIVIET indique que des questions ont été envoyées dans le délai de 48H.

Monsieur le Maire lui précise qu'une réponse écrite sera apportée.

Monsieur VIVIET déplore « que nos questions écrites restent sans réponse

Le point n° 4 concernant la DM1 est particulièrement indigeste

Vous noyiez l'information en affichant une DM1 globale nulle en nous prenant pour des indigents qui n'allons rien y voir.

Alors que :

Lors du dernier conseil, la nomination d'un second attaché territorial, adjoint au DGS ne devait avoir aucun impact financier. Un gain de 6 000 € était même annoncé.

La commune perd des compétences, (combien entendons-nous de : « ce n'est pas nous, c'est l'agglo » donc diminution des charges.)

La commune mutualise ses achats par groupement au sein de nîmes métropole (service payant)

La commune Prend des prestataires de services pour les travaux d'espaces verts et de rues (payant)

La commune Délègue ses pouvoirs de maîtrise d'ouvrage (payant)

Malgré cela :

Le prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2022 est en hausse de 508 000 € / sur le réalisé 2021 soit + 16 %.

Dont + 163 000 € pour la seule section personnel chapitre 12.

Aucune mesure restrictive des dépenses n'est envisagée !

Les Poulxois payent, on emprunte ; on ne se fatigue pas.

Pour rappel :

- 250 000 € empruntés en 2020 (Coworking)
- 475 000 en 2021 (hors approbation du conseil) Décision secrète du maire ? hors prévision budgétaire.

- 1 000 000 en 2022 (Salle Médiathèque). A ce propos, l'objet de cet emprunt est caduc, nous vous demandons d'établir un nouveau contrat avec la poste (à valider en conseil municipal) ou de le résilier.

Le tout ajouté à votre dette antérieure à 2001, solde de 2 883 000€ en 2020

Concernant la préemption de 320 000 € envisagée pour une salle municipale, je vous rappelle qu'il est possible de surélever d'un niveau la salle André Vayrette et obtenir une surface de 290 m² aménageable sans préemption.

Dans l'intérêt général, le groupe « J'aime Poulx » votera contre cette DM1. »

Monsieur Le Maire dit avoir entendu les remarques.

M. BUNOZ précise que la préemption envisagée pose le problème de l'accessibilité.

Monsieur le Maire lui indique que plusieurs accès sont possibles au niveau de l'ensemble immobilier.

L'idée reste aussi de maîtriser le foncier sur un secteur où la commune possède déjà la bibliothèque.

Il est ajouté que la Préfète a délégué son pouvoir de préemption



DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à la majorité moins 6 contre (VIVIET Gilbert, PINTOR Alain, BUNOZ Jean-Antoine, LANGE Ingrid, DONATINI Marjorie, LEFORT Éric) 2 abstentions (STRUBEL Denise, STRUBEL Armand) la proposition susmentionnée.



NOTE DE SYNTHÈSE N°5

OBJET : RÉGLEMENT INTERIEUR TIERS LIEU

RAPPORTEUR : Christian GUIHERMET

EXPOSÉ

Les travaux du tiers lieu ont été achevés en Juillet 2022. Afin de mettre en service prochainement le site, il convient de se doter d'un règlement intérieur.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur annexé à la présente décision,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 24 Août 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du tiers lieu,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,
Patrice QUITTARD



Le secrétaire de séance,
Alain ROMERO.